

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 98/00

ÉFAI – 000246 – MDE 30/007/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TUNISIE

Des défenseurs des droits humains et leurs proches

Londres, le 28 avril 2000

Les forces de police ont battu et arrêté un certain nombre d'avocats, de journalistes et de militants d'organisations non gouvernementales (ONG), mesures qui marquent un durcissement brutal de la politique de répression permanente menée contre les défenseurs des droits humains et leurs familles en Tunisie.

Le journaliste Taoufik Ben Brik observe une grève de la faim depuis le 3 avril, afin de protester contre la confiscation de son passeport et le harcèlement auquel sa famille est en butte. Des parents et des amis ayant tenté de lui rendre visite ces derniers jours ont été frappés par la police et n'ont pas été autorisés à le rencontrer.

Un groupe d'avocats de premier plan qui sont allés voir Taoufik Ben Brik dans une clinique privée de Tunis, le 25 avril, ont été battus par la police, de même que la femme du journaliste, Azza, le médecin Khelil Zaouia et d'autres parents et amis qui souhaitaient lui rendre visite.

Au nombre des avocats qui ont tenté d'entrer en contact avec Taoufik Ben Brik figuraient Radhia Nasraoui, membre du Conseil de l'ordre des avocats tunisiens (voir l'AU 48/98, MDE 30/04/98 du 13 février 1998, et ses mises à jour, ainsi que l'AU 194/99, MDE 30/31/99 du 3 août 1999, et ses mises à jour), Chaouki Tabib, secrétaire général de l'Association tunisienne des jeunes avocats (ATJA), Mohamed Salah Chatti, membre de l'ATJA, l'ancien secrétaire général du Conseil de l'ordre des avocats tunisiens Jamaledine Bida, Fadhel Ghedamsi, responsable de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Mourad Belbich et Ayachi Hammami.

Le lendemain, le frère de Taoufik Ben Brik, Jallal Zoughlami, et d'autres ont tenté de lui rendre visite à son domicile. Ils ont été battus par la police puis appréhendés, et frappés à coups de bâton au poste de police d'Al Manar, à Tunis. D'après les informations recueillies, Jallal Zoughlami a été grièvement blessé au nez et inculpé d'attroupement sur la voie publique, d'agressions contre agents de l'ordre et d'incitation des citoyens à transgresser les lois. Également interpellé en sa compagnie, Ali Ben Salem, handicapé âgé de soixante-dix ans, a été conduit dans la banlieue de Tunis et abandonné dans la rue, en proie à de vives douleurs. Il est actuellement hospitalisé pour des blessures à la colonne vertébrale, entre autres. La journaliste Sihem Ben Sedrine (voir l'AU 06/00, MDE 30/001/00 du 11 janvier 2000, et sa mise à jour) a été relâchée ultérieurement ce même jour, de même que l'étudiant Tayeb Noaman. Sihem Ben Sedrine, qui fait partie du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT) et a appartenu à l'instance dirigeante de la LTDH, était blessée à l'œil et à l'épaule.

Parmi les autres personnes battues et maltraitées par la police le même jour figuraient le secrétaire général et un membre de l'ONG française de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières (RSF) ainsi que plusieurs journalistes algériens, français et suisses, venus à Tunis pour exprimer leur solidarité. La police a également endommagé et confisqué le matériel de ces journalistes étrangers.

Les autorités ont coupé les lignes téléphoniques de la plupart des personnes nommées ci-dessus, dans le but de les empêcher de communiquer avec le monde extérieur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers temps, les mesures de harcèlement et d'intimidation se sont multipliées contre les défenseurs des droits humains, les avocats et les militants d'ONG. Le 8 avril 2000, la police a arrêté le président du Rassemblement pour une alternative internationale de développement (RAID), Fathi Chamkhi, ainsi que Mohamed Chourabi, membre de cette organisation, et le propriétaire d'un magasin de reprographie, Iheb el Hani. Ils ont été accusés de détenir des documents du RAID et du CNLT, et ont été inculpés de diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, de diffamation des autorités, d'appel aux citoyens à violer les lois du pays et d'appartenance à une association non reconnue. Ces charges font écho à celles retenues contre Taoufik Ben Brik, qui est poursuivi pour « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public » et « diffamation de corps constitués », en raison d'articles publiés à l'étranger dans lesquels il critiquait les autorités. Le 10 avril, la police a fait évacuer de force et fermé les locaux de la maison d'édition de Sihem Ben Sedrine, où Taoufik Ben Brik observait sa grève de la faim, une réunion publique qui avait eu lieu sur place la veille, en présence de plusieurs journalistes étrangers, ayant été considérée comme une menace pour l'ordre public.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme (en français, en arabe, en anglais ou dans une autre langue) :

- déclarez-vous vivement préoccupé par la multiplication des attaques menées contre les défenseurs des droits humains, les avocats et les militants d'ONG ainsi que leurs familles, et appelez les autorités tunisiennes à mettre un terme immédiat à ces pratiques et à permettre à tous les défenseurs des droits humains d'exercer librement leurs activités, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la Tunisie ;
- exhortez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête approfondie et impartiale sur les coups et autres mauvais traitements dont ont été victimes les personnes nommées ci-dessus, et à traduire les responsables en justice ;
- demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Jallal Zoughlami, de Fathi Chamkhi, de Mohamed Chourabi et d'Iheb el Hani, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, et que les poursuites engagées contre Taoufik Ben Brik soient abandonnées.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 340 888

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

M. Bechir Takkari
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 568 106

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :

M. Afif Hendaoui
Ministre délégué chargé des Droits de l'homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement, La Kasbah
1006 Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 570 842

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -